

## **La Ville de Mercier précise certains faits concernant André Thibault**

Mercier, le 1<sup>er</sup> février 2019 – La Ville de Mercier tient à préciser certains faits à la suite du plaidoyer de culpabilité enregistré par André Thibault concernant des accusations d’agression sexuelle sur un mineur, le 28 janvier dernier.

Tout d’abord, la Ville de Mercier précise qu’André Thibault n’est plus résident de la municipalité, et ce, depuis quelques mois.

La Ville de Mercier tient à sympathiser avec toutes les personnes qui ont été affectées de près ou de loin par les actes d’André Thibault. Elle encourage d’ailleurs toute victime d’agression sexuelle à porter plainte auprès du Service de police de la Ville de Mercier.

La Ville de Mercier confirme qu’André Thibault a déjà participé en tant que bénévole à des activités organisées par la Ville de Mercier. Cependant, dans le cadre de ses engagements bénévoles auprès de la Ville, André Thibault n’a jamais été mis en contact avec des enfants ou des adolescents.

À cet égard, toute personne qui désire devenir bénévole pour une activité organisée par la Ville de Mercier au cours de laquelle elle peut être amenée à être en contact avec des enfants ou des adolescents doit se soumettre préalablement à une enquête de réputation menée par le Service de police de la Ville de Mercier.

-30-

Source : Vincent Lanctôt  
Direction des communications et des technologies de l’information  
450 691-6090, poste 235